

Un Conseiller agréé pour répondre aux besoins de chaque investisseur >>>

Conseils en Gestion de Patrimoine
Conseils en Investissements Financiers
Conseils en Opérations Bancaires et Crédits
Conseils en Opérations Immobilières
Conseils en Assurance-vie et Prévoyance
Conseils en Opérations de Défiscalisation
Stratégie de Préparation à la Retraite
Stratégie de Développement et de Pérennité



Signé Florence

N° 48 - Juin 2023



*« Le succès c'est d'avoir ce que vous désirez.
Le bonheur, c'est aimer ce que vous avez. »*

Jackson Brown

Exclusivité >>>

Le gouvernement français envisagerait de repousser certaines réformes comme celle de la fiscalité successorale.

Cette décision intervient en raison des contraintes budgétaires, alors que le ministre de l'Economie Bruno Le Maire cherche à trouver plusieurs milliards d'euros d'économies pour le budget 2024. Pour ce qui est de l'allègement de la fiscalité successorale, elle faisait partie des promesses de campagne d'Emmanuel Macron en 2022 en relevant les abattements de 100.000 € à 150.000 € pour les enfants. Cependant, en septembre dernier, le gouvernement a renoncé à cette mesure en raison de la situation financière difficile des finances publiques. Pour ne rien arranger le 1^{er} président de la Cour des Comptes, Pierre Moscovici, et le gouverneur de la Banque de France, François Villeroy de Galhau, ont récemment appelé à une pause dans les baisses d'impôts. **Il n'y aurait donc pas de baisse à venir pour les droits de succession.** Il faut se poser les questions de la transmission de son patrimoine le plus tôt possible et de travailler à améliorer son rendement mais aussi à faciliter sa succession tant d'un point de vue fiscal que civil.



Dans l'air du temps >>>

Intérêt commun...

La période de taux d'intérêt exceptionnellement favorables est définitivement derrière nous. A cause de l'augmentation des refus des dossiers de crédit immobilier, sans parler de la perte de pouvoir d'achat, il est de plus en plus compliqué d'acheter. Il en résulte : la baisse des transactions immobilières et la préparation de ses vieux jours passerait presque au second plan. Le marché du crédit immobilier se sclérose dans une situation intenable sur la longue durée. Quelques frémissements s'observent du côté de Bercy, sans toutefois voir une véritable politique publique de soutien. Mais peut-être est-ce le début d'une prise de conscience, aidée par les chiffres implacables de la production de crédit (en

chute libre) qui ne mentent pas. Moins de crédits immobiliers, c'est moins d'achats et autant de gens bloqués dans des logements, notamment en location. Mais c'est aussi des baisses de prix... une pause bienvenue après des années de hausses malgré la déception des vendeurs. Néanmoins, dans ce paysage incertain, des solutions apparaissent, aussi discrètes soient-elles. Ainsi, Sofiap, la société à l'initiative du prêt immobilier subventionné en partie par l'employeur auprès des agents publics, propose depuis peu d'ouvrir l'accès aux prêts immobiliers subventionnés aux salariés de grandes entreprises. L'achat de la résidence principale est le point de départ de toute construction patrimoniale.

Lexique boursier >>>

Indice des Prix à la Consommation - IPC -

L'indice des prix à la consommation (ou "IPC") est un indicateur économique majeur. Il se calcule en mesurant la variation du prix d'un panier fixe de biens et de services, dont chaque élément est pondéré proportionnellement à son poids dans la consommation globale des ménages. C'est le principal instrument de mesure de l'inflation. Il existe aussi un IPC Core, qui ne tient pas compte de l'alimentation et des produits énergétiques.

Les enfants du conjoint peuvent-ils hériter ?

Nous sommes dans une situation de famille recomposée et les enfants du conjoint (issus d'une première union) ne rentrent pas dans la liste de vos héritiers. Ils sont considérés par la loi comme des étrangers : non seulement vous ne pourrez normalement pas leur transmettre ce que vous voulez (la part réservataire de vos enfants doit être respectée), mais ils subiront une très lourde ponction fiscale sur les biens qu'ils recevront. Il y a néanmoins moyen d'échapper en bonne partie à ces contraintes, et pas seulement en passant par l'option radicale de l'adoption. Nous en citerons trois autres et nous reviendrons sur l'adoption.

La première reste **le testament**. Les enfants de votre conjoint pourront recevoir une part de votre patrimoine, sur la quotité disponible, mais ils paieront une taxe exorbitante de 60%, ils ne bénéficient que d'un abattement de 1.594 €. La donation de la nue-propriété peut être une solution visant à atténuer les droits à payer en conservant l'usufruit. La seconde est **le pacte de famille** qui consiste à demander à vos propres enfants de renoncer à tout ou partie de leur part d'héritage en signant ce document qui doit être certifié par deux notaires. Mais les droits à payer restent à 60%. La troisième solution et la plus intéressante

fiscalement est **l'assurance-vie**, l'outil de protection simple à utiliser et très économique pour les bénéficiaires. En veillant à ne pas priver vos enfants de la part réservataire (versements dit « exagérés »), vous pourrez transmettre une somme d'argent sans droit de succession jusqu'à 152.500 € transmis par bénéficiaire, dès lors que les versements sur le contrat ont été effectués avant vos 70 ans. Enfin, **l'adoption**, pour leur procurer les mêmes droits successoraux que ceux de vos propres enfants, n'est pas facile mais sera la plus efficace avec entre autre l'abattement fiscal de 100.000 €.



Actualité boursière >>>

Le secteur bancaire est l'un des secteurs économiques qui suscite le plus d'attention des autorités de régulation et de l'opinion publique. Son caractère systémique est surveillé comme le lait sur le feu. Cependant, le secteur financier surprend positivement, il y a de quoi être rassuré. La 1^{ère} banque française a indiqué viser une croissance annuelle moyenne de plus de 9% de son résultat net entre 2022 et 2025 (contre +7% précédemment anticipé). Les dirigeants disent également s'attendre à une croissance annuelle moyenne bénéfice net/action de plus de 12%, soit une progression de 40% sur la période 2022-2025.

Coup de cœur >>>

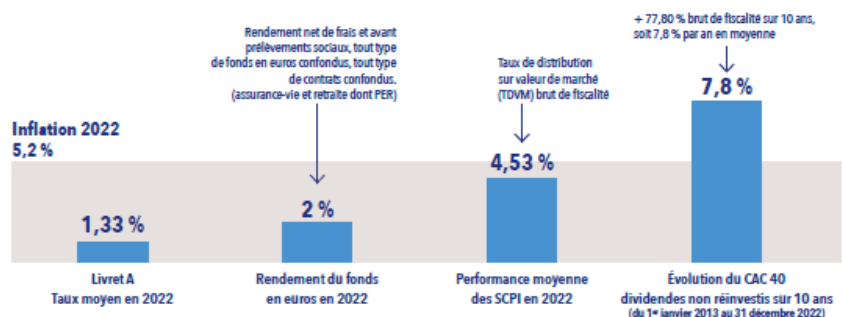


Avis aux entreprises, inscrivez vos salariés à cette belle rencontre sportive qui se déroulera le samedi 3 juin de 9h à 17h sur le complexe CSU d'Aix-en-Provence. Des tournois de Basket 3v3, Handball 4v4, Padel, Natation... mais aussi du sport « Forme et Santé » avec du Yoga, Pilate... Une journée sportive et conviviale pour les salariés d'entreprise. Info : 07.78.80.42.23



Rendez-vous >>>

Comment combiner fonds Euro et unités de compte pour un rendement optimal ?



Malgré la hausse des taux des livrets et des fonds Euro, pour atteindre un rendement supérieur à 3% dans un contrat d'assurance-vie, il faut dès lors **envisager la combinaison fonds euros et unités de compte**. Certes, les unités de compte présentent un risque de perte en capital. Plus le potentiel de rendement est élevé, plus le risque de perte en capital l'est également ! L'assurance-vie est un **excellent produit d'épargne pour diversifier sur plusieurs classes d'actifs** et ainsi moduler la prise de risques en allouant son capital sur différents supports en unités de compte comme les fonds immobilier ou en actions. Par conséquent, l'assurance-vie est idéale pour votre stratégie : défensive, équilibrée ou dynamique. A cela s'ajoute les offres de certains assureurs sur les nouveaux versements qui vous proposent un rendement bonifié du fonds Euro pour un minimum investi en unités de compte, un atout de plus pour concurrencer le livret A.

Votre interlocuteur unique !

Bouches du Rhône : Eden Roc V, 45 rue de la Turbine, 13008 Marseille

Var : 37 rue du Docteur Marçon, 83150 BANDOL

www.patrimoinesa.fr - www.gestion.fr - info@patrimoinesa.fr - 04 91 71 24 14 - rejoignez-nous sur les réseaux sociaux :

